

Liste des délibérations du conseil communautaire Du lundi 25 mars 2024

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2024 pour le budget primitif et le 19 mars 2024 pour l'ensemble de l'ordre du jour

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr Christian MONTEYREMARD
ASSIEU	Mr Jean Michel SEGUI
AUBERIVES SUR VAREZE	Mr Jean Claude NOYER
BEAUREPAIRE	Mr Yannick PAQUE – Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Annie MONNERY
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme Christelle GRANGEOT
BOUGE CHAMBALUD	Mr Sébastien ANDRE
CHANAS	Mr Jean Charles MALATRAIT – Mme Raymonde COULAUD
CHEYSSIEU	Mr Gilles BONNETON
CLONAS SUR VAREZE	Mr Régis VIALLATTE
COUR ET BUIS	Mr Jacques GARNIER
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr André MONDANGE – Mme Delphine ALBUS – M Thierry DARBON – Mr Sébastien COURION
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme Isabelle DUGUA – Mr Jean François PAVONI
MONSTEROUX MILIEU	Mr Denis MERLIN
PACT	Mr Laurent ILLIS
PISIEU	Mr Jean Luc DURIEUX
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr Michel PASCAL
PRIMARETTE	Mr Serge MERCIER
REVEL TOURDAN	Mme Sylvie DEZARNAUD
ROUSSILLON	Mr Robert DURANTON – Mr René PEY – Mme Josette BONNET – Mr Marc ROUSVOAL – Mme Marie Christine HAINAUD – Mr Gérard BOUSSARD – Mme Nathalie LINOSSIER
SABLONS	Mr Laurent TEIL
SAINT BARTHELEMY	Mr Gérard BECT
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme Sandrine LECOUTRE – Mr Olivier MERLIN
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr Axel MONTEYREMARD
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr Philippe GENTY – Mr Louis CORRADINI – Mme Christine RABIER – Mr Claude RULLIERE
SAINT PRIM	Mr Michel CROS
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr Robert MOUCHIROUD
SALAISE SUR SANNE	Mr Gilles VIAL – Mme Françoise BUNIAZET – Mme Dominique GIRAUD – Mr Xavier AZZOPARDI
SONNAY	Mr Claude LHERMET
VERNIOZ	Mr Jean Marc REY

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Kénan SOLMAZ pouvoir à Mme Annie MONNERY – Mr Yann BERHAULT pouvoir à Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Véronique ROBERJOT pouvoir à Mr André MONDANGE – Mme Karelle OGIER pouvoir à Mr Denis MERLIN – Mme Nathalie MOREL pouvoir à Mr Laurent TEIL – Mr Denis CHAMBON pouvoir à Mr Gilles VIAL – Mr Frédéric DESSEIGNET pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD – Mme Marie France LIBERO pouvoir à Mr Claude RULLIERE – Mme Aida CHOUCANE pouvoir à Mr Louis CORRADINI

EXCUSES : Mr Jean Michel DOLPHIN – Mme Nelly CLARET – Mr Yann FLAMANT – Mme Elisabeth TYRODE – Mr Gabriel GIRARD – Mr Jean Paul IMBLOT – Mr Gilbert MANIN – Mr Bernard PERNOT – Mr Luc SATRE

Mr Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

œ

∞

œ

∞

Délibération 2024/045 : Administration générale : création de postes – budget général

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** les propositions de Madame la présidente ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs

Bâtiment : Mise en adéquation du grade du poste avec le grade de l'agent recruté :

- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions de technicien gestionnaire du patrimoine.

Finances : Remplacement d'un agent ayant quitté la collectivité par voie de mutation :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour assurer les missions d'assistante comptable.

Délibération 2024/046 : Administration générale : personnel communautaire – protection sociale complémentaire prévoyance – mandat au centre de gestion de l'Isère (CDG38)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de gestion de l'Isère prévoit de conclure conformément à l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, **DONNE** mandat au CDG38 pour lancer la consultation, participer aux négociations avec les candidats ainsi qu'à toutes les actions nécessaires à sa conclusion, **ACCEPTE** la participation minimale prévue réglementairement.

Délibération 2024/047 : Administration générale : optimisation des recettes issues de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** la convention d'analyse et de conseil en ingénierie fiscale avec le Cabinet LEYTON dont un exemplaire est annexé la présente délibération, **DIT** que la rémunération du prestataire sera fonction des régularisations obtenues et fixée à hauteur de 35 % de celles-ci au titre des années civiles non prescrites et plafonnées à 39 999 € HT.

Délibération 2024/048 : Finances : taux d'imposition 2024 des taxes directes locales – cotisation foncière des entreprises – taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties – taxe d'habitation

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **FIXE** comme suit les taux d'imposition 2024 des taxes directes locales :

- | | |
|---|---------|
| • Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : | 24.68 % |
| • Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : | 1,20 % |
| • Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPNB) : | 2,58 % |
| • Taxe d'habitation (TH) : | 7.62 % |

Délibération 2024/049 : Finances : taxe d'enlèvement des ordures ménagères – taux d'imposition 2024

Le Conseil communautaire, à la majorité (2 abstentions) de ses membres, **FIXE** pour toutes les communes de l'ancienne Communauté de communes du pays roussillonnais le taux d'imposition 2024 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 12,00 %.

Délibération 2024/050 : Finances : fixation du produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2024

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **FIXE** le produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 410 000 € pour l'année 2024.

Délibération 2024/051 : Finances : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – budget général

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la révision et l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement.

Délibération 2024/052 : Finances : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – budget eau

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la révision et l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement.

Délibération 2024/053 : Finances : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – budget assainissement

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la révision et l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement.

Délibération 2024/054 : Finances : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – budget tourisme

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la révision de l'autorisations de programme et crédits de paiement.

Délibération 2024/055 : Finances : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – budget transport

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la révision de l'autorisations de programme et crédits de paiement.

Délibération 2024/056 : Finances : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – budget redevance incitative

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la révision de l'autorisations de programme et crédits de paiement.

Délibération 2024/057 : Finances : reprise anticipée des résultats 2023

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** de reprendre par anticipation aux budgets primitifs 2024 les résultats de l'exercice 2023 et les restes à réaliser 2023 conformément au tableau annexé à la délibération.

Délibération 2024/058 : Finances : subventions d'équilibre du budget tourisme par le budget général

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** le versement d'une participation du budget général au budget annexe Tourisme d'un montant de 108 402.00 € pour l'exercice 2024.

Délibération 2024/059 : Finances : subventions d'équilibre du budget transport par le budget général

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** le versement d'une participation du budget général au budget annexe Transport d'un montant de 1 603 024.00 € pour l'exercice 2024.

Délibération 2024/060 : Finances : subventions d'équilibre du budget Rhône Varèze par le budget général

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** le versement d'une participation du budget général au budget annexe de la Zone d'activités Rhône Varèze d'un montant de 55 607.00 € pour l'exercice 2024.

Délibération 2024/061 : Finances : subventions d'équilibre du budget port de plaisance par le budget général

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** le versement d'une participation exceptionnelle du budget général au budget annexe du port de plaisance des Roches de Condrieu d'un montant de 198 467 € pour l'exercice 2024.

Délibération 2024/062 : Finances : fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections pour le budget général et les budgets annexes.

Délibération 2024/063 : Finances : budgets primitifs 2024 – budget général

Le Conseil communautaire, à la majorité (1 abstention) de ses membres, **ADOpte** le budget primitif 2024 de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau chapitre pour la section d'investissement ;
- sans opération ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement ;
- le vote par chapitre ne s'applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés.

Fonctionnement : 81 136 964.61 €
Investissement : 25 027 470.95 €

Délibération 2024/064 : Finances : budgets primitifs 2024 – budget zone d'activités plein sud

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget annexe de la zone d'activités Plein Sud et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau chapitre pour la section d'investissement ;
- sans opération ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement ;
- le vote par chapitre ne s'applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés.

Fonctionnement : 2 502 501.09 €
Investissement : 2 491 493.97 €

Délibération 2024/065 : Finances : budgets primitifs 2024 – budget zone d'activités Rhône Varèze

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget annexe de la zone d'activités Rhône Varèze et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau chapitre pour la section d'investissement ;
- sans opération ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement ;
- le vote par chapitre ne s'applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés.

Fonctionnement : 64 024.34 €
Investissement : 173 067.00 €

Délibération 2024/066 : Finances : budgets primitifs 2024 – budget zone d’activités RN7 Louze – Clos Ducurtil – les Bruyères – nouvelles zones communautaires

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget annexe de la zone d’activités RN7-Louze / Clos Ducurtil / Les Bruyères / Nouvelles zones communautaires et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau chapitre pour la section d’investissement ;
- sans opération ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement ;
- le vote par chapitre ne s’applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés.

S’équilibre en dépenses et recettes à 1 323 585.89 € en section de fonctionnement,

S’établit en section d’investissement à 3 705 352.23 € de recettes pour 1 224 435.89 € de dépenses,

Délibération 2024/067 : Finances : budgets primitifs 2024 – budget transport

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget annexe Transport et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau chapitre pour la section d’investissement ;
- sans opération ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement ;
- le vote par chapitre ne s’applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés.

Exploitation : 2 505 600.00 €

Investissement : 157 820.23 €

Délibération 2024/068 : Finances : budgets primitifs 2024 – budget tourisme

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget annexe Régie Tourisme et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau chapitre pour la section d’investissement ;
- sans opération ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement ;
- le vote par chapitre ne s’applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés.

Exploitation : 692 893.48 €

Investissement : 371 362.00 €

Délibération 2024/069 : Finances : budgets primitifs 2024 – budget assainissement

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget rattaché Assainissement et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau chapitre pour la section d’investissement ;
- sans opération ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement ;
- le vote par chapitre ne s’applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés.

Exploitation : 10 303 110.33 €

Investissement : 8 226 167.73 €

Délibération 2024/070 : Finances : budgets primitifs 2024 – budget eau

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget rattaché Eau et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau chapitre pour la section d’investissement ;
- sans opération ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement ;
- le vote par chapitre ne s’applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés.

Exploitation : 13 898 806.38 €

Investissement : 10 020 471.74 €

Délibération 2024/071 : Finances : budgets primitifs 2024 – budget port de plaisance

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget annexe « Port de plaisance des Roches de Condrieu » et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau chapitre pour la section d'investissement ;
- sans opération ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement ;
- le vote par chapitre ne s'applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés.

Exploitation : 635 466.20 €

Investissement : 248 423.73 €

Délibération 2024/072 : Finances : budgets primitifs 2024 – budget redevance incitative

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget annexe « Redevance Incitative » et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau chapitre pour la section d'investissement ;
- sans opération ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement ;
- le vote par chapitre ne s'applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés.

Exploitation : 2 352 723.39 €

Investissement : 618 437.23 €

Délibération 2024/073 : Finances : fonds de concours pour la Commune de Saint Barthélémy

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 16 817.94 € à la commune de Saint Barthélémy pour les travaux de réfection de voirie, chemin du Pouloux, allée des Cyprès, et chemin Touillet.

Délibération 2024/074 : Finances : constitution d'une provision pour risques et charges dans le cadre du contentieux opposant la Communauté de communes à la Société AGILIS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **ADOpte** la constitution d'une provision budgétaire d'un montant de 98 850.00 € permettant de couvrir le risque lié au contentieux opposant la Communauté de communes à la société AGILIS.

Délibération 2024/075 : Agriculture : convention d'application 2024 avec la Chambre d'agriculture de l'Isère

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention d'application 2024 de la convention cadre de partenariat entre la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et la Chambre d'Agriculture de l'Isère dont un exemplaire restera joint à la présente délibération, **S'ENGAGE** à financer sur les crédits budgétaires 2024 la participation communautaire 2024 d'un montant total maximum de

73 800 €.

Délibération 2024/076 : Economie : soutien à l'économie de proximité – dispositif commun EBER/Région – attribution de subventions

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1 926 € à la SARL L'ANTRE DEUX, **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1 285 € à la SARL MATHIAS LAUNEY, **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'EI VANDERGHEYNST JULIE.

Délibération 2024/077 : Tourisme : modification des tarifs du camping intercommunal de Beaurepaire

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la modification de la grille tarifaire du camping intercommunal de Beaurepaire applicable à compter de la saison 2024 :

	Tarifs 2024 - TTC	
	Basse Saison 30/03 au 30/06 01/09 au 13/10	Haute Saison Juillet / Août
EMPLACEMENT		
Nuitée 1 personne (emplacement tente ou caravane + véhicule)	10 €	12 €
Nuitée 2 personnes (emplacement tente, caravane + véhicule ou camping-car)	14 €	17 €
Adulte supplémentaire (+ 7 ans)	5,00 €	
Enfant supplémentaire de 2 à 7 ans	1,50 €	
Enfant moins de 2 ans	Gratuit	
Nuitée groupe (clubs, associations, etc... à partir de 20 personnes) sans électricité (si électricité : nb de branchement à déterminer selon l'équipement)	6 € / personne	
Branchement électrique (10A) : à la nuitée	3,5 €	
forfait saison	262 €	
Forfait au mois (1 ou 2 personnes + emplacement tente ou caravane + 1 véhicule et HORS électricité)	175 €	195 €
Forfait saison (1 ou 2 personnes + emplacement tente ou caravane + 1 véhicule et HORS électricité)	990 €	
Supplément emplacement Grand Confort Forfait Saison	415 €	
Consommation électrique sur relevé (forfait saison grand confort)	0,30 € / kWh	
Garage Mort (voiture ou installation)	4 € / jour	
Aire de service camping-cars	10 €	
MOBIL HOME sur réservation	Minimum 2 nuits 10 % sur l'ensemble du séjour à partir de la 3ème semaine réservée	
MOBIL HOME 1 à 2 personnes (1 chambre)	295 € / semaine 55 € / nuit	345 € / semaine (samedi à samedi)
MOBIL HOME 4 à 6 personnes (2 chambres)	345 € / semaine 62 € / nuit	395 € / semaine (samedi à samedi)
Forfait enlèvement Mobil Home ou caravane	700 €	
Animaux	0,50 €	

Visiteur	1 €
Jeton pour machine à laver	3 €
Hivernage	125 €
Caution badge	20 €
Caution bracelet piscine	10 €
Caution Mobil-home	300 €
WIFI	GRATUITE (pour les campeurs)
Piscine selon dates d'ouverture de la piscine	Le tarif camping comprend l'accès gratuit à la piscine
LOCATION VAE (Vélo à Assistance Électrique)	
½ journée	15 €
Journée	25 €
Caution	200 €
BOISSONS	
Non alcoolisées 33 cl	2 €
Glaces	2 €

Sortie de Mme BUNIAZET – Mr AZZOPARDI – Mr RULLIERE – Mme GIRAUD

Délibération 2024/078 : Culture : versement de subvention de soutien à l'EPCC TEC

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le versement d'une subvention de soutien à l'EPCC TEC tel que détaillé ci-dessous :

Demande 2024
54 601 € dont :
Poste 27 300 €
Festival 17 142 €
Résidences PLEAC 10 159 €

Retour de Mme BUNIAZET – Mr AZZOPARDI – Mr RULLIERE – Mme GIRAUD

Délibération 2024/079 : Culture : versement de subvention de soutien à Moly Sabata

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le versement d'une subvention de soutien à Moly-Sabata d'un montant de 57 000.00 €.

Sortie de Mr LHERMET

Délibération 2024/080 : Culture : versement de subvention de soutien au Basculeur

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le versement d'une subvention de soutien au Basculeur d'un montant de 6 000.00 €.

Retour de Mr LHERMET

Délibération 2024/081 : Culture : versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « les amis de la poterie des Chals »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « les amis de la poterie des Chals » d'un montant de 5 000.00 €.

Délibération 2024/082 : Culture : adhésions 2024

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** les adhésions et le versement des cotisations correspondantes tels que détaillés ci-dessous :

Organisme	Montant cotisation 2024
Agence Rhône Alpes Spectacle Vivant (ARA SV)	30,00 €
Auvergne Rhône Alpes Livre et Lecture	60,00 €

Délibération 2024/083 : Eaux Entre Bièvre et Rhône : acquisition de parcelles pour la construction d'un site unique

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'acquisition des parcelles A 1724 – A 1726 – A 1728 – A 1729 – A1730 – A 1732 et A 1733 d'une surface totale de 114a97ca auprès de la Commune d'Agnin, **DIT** que cette acquisition est consentie à l'euro symbolique, **DECIDE** de l'adhésion de la Communauté de communes à l'ASA d'irrigation de Salaise sur Sanne pour les surfaces susvisées au tarif de 145 €/ha/an, **DIT** que l'entretien de la canalisation d'alimentation en eau brute issue du forage d'irrigation sera réalisé par la Communauté de communes.

Délibération 2024/084 : Assainissement : nouveaux tarifs d'entretien d'assainissement non collectif (ANC)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **FIXE** comme présentés les tarifs qui seront applicables aux services d'entretien ANC proposés aux abonnés avec une entrée en vigueur au 1^{er} avril 2024.

Délibération 2024/085 : Annulation partielle et remboursement de factures Eau et Assainissement émises sur exercices antérieurs

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** l'annulation partielle des factures indiquées en annexe et le remboursement des sommes indiquées d'un montant total de 3 917.54 € TTC en eau et 2 244.59 € TTC en assainissement.

Délibération 2024/086 : Prévention des inondations : Projet de convention de mandat entre EBER CC et le SIRRA pour les travaux de retrait des embâcles sur le DOLON à Chanas

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention de mandat ci-annexée, permettant au SIRRA d'intervenir au nom et pour le compte de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône pour la réalisation des études et des travaux relatifs au retrait d'embâcles dans le lit mineur du Dolon, **FIXE** le montant de l'enveloppe financière à 50 000.00 € HT maximum.

Délibération 2024/087 : Politique de la ville : subventions EBER 2024

Le Conseil communautaire, à la majorité (1 abstention) de ses membres, **APPROUVE** l'enveloppe globale 2024 de 45 000 € pour la politique de la ville, **APPROUVE** le vote des subventions suivantes qui seront financées par les crédits du compte 65734 du BP 2024 :

- Commune du Péage de Roussillon : 8 000 €
- Commune de Roussillon : 4 500 €

APPROUVE le vote des subventions suivantes qui seront financées par les crédits du compte 6574 du BP 2024 :

- Centre Social du Roussillonnais : 8 500 €
- Ecole de la 2^{ème} chance (E2C) : 7 000 €
- OSEZ : 2 000 €
- PASS-R'AILES : 2 600 €
- Prévenir : 2 000 €
- Rhodia Club Omnisport : 2 000 €
- Rhodia Club Loisirs Sports et Handicap : 2 000 €
- Syndic Actif : 1 500 €

APPROUVE le vote des subventions suivantes qui seront financées par les crédits du compte 65738 du BP 2024 :

- Chambre des métiers de l'Isère : 2 000 €

Délibération 2024/088 : Environnement : Adhésion à l'association AMORCE

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **AUTORISE** l'adhésion de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône à l'Association AMORCE pour les compétences Déchets, Propreté et transition écologique, Energie et Eau pour un montant de cotisation d'environ 2 400 € pour l'année 2024, **DESIGNE** le Vice-Président à l'Environnement et au Développement Durable, Monsieur Axel MONTEYREMAR, pour représenter la Communauté de communes en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que le conseiller délégué à la gestion des déchets, Monsieur Jacques GARNIER, en tant que suppléant.

Délibération 2024/089 : Environnement : énergie – climat – appel à projets ingénierie « rénovation thermique des bâtiments communaux 2024 – 2025 »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** le principe de soutien de la part de la Communauté de communes à ses communes membres sous la forme d'un accompagnement technique et financier à la définition des projets, en proposant aux communes un appel à projets communaux rénovation thermique.

Sortie de Mme DEZARNAUD et Mr TEIL

Délibération 2024/090 : Environnement : adhésion au Conservatoire d'Espaces Naturels Isère (CEN Isère)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes EBER au CEN Isère et le versement d'une cotisation de 100 € pour l'année 2024, **DESIGNE** Madame Sylvie DEZARNAUD comme représentante titulaire et Madame Nathalie LINOSSIER et Monsieur Laurent TEIL comme représentants suppléants au sein du Conseil d'Administration.

Retour de Mme DEZARNAUD et Mr TEIL

Délibération 2024/091 : Transport : politique tarifaire du « 37 » pour les bénéficiaires de la MLIR et de l'association Prévenir

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le principe de chargement de 20 trajets au bénéfice des jeunes suivis par le MLIR engagés dans des démarches d'insertion, et des jeunes accompagnés par l'association Prévenir dans le cadre de chantiers éducatifs.

Délibération 2024/092 : Sport : mise à disposition d'un distributeur automatique d'articles de natation à la piscine de Beurepaire

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** l'avenant à intervenir avec la Société TOPSEC afin de tenir compte de la mise en place d'un distributeur d'articles de natation à la piscine de Beurepaire, **DIT** que le prestataire se rémunèrera à hauteur de 5 % du chiffre d'affaires des ventes du distributeur.

Délibération 2024/093 : Sport : modification de l'intérêt communautaire de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs » de la Communauté de communes

Le Conseil communautaire, à la majorité (23 abstentions – 8 contre) de ses membres, **DECIDE** de modifier la liste des équipements sportifs d'intérêt communautaire selon les modalités exposées ci-dessous :

❖ **Pour la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », sont déclarées d'intérêt communautaire les infrastructures suivantes :**

- Complexe sportif Frédéric Mistral
- Complexe sportif Pierre Quinon
- Salle de gymnastique de l'Edit
- Piscine Charly Kirakossian
- Centre nautique Aqualône
- Piscine de Beurepaire
- Gymnase du collège de Beurepaire
- Gymnase de la cité scolaire de l'Edit sur Roussillon.